

4 mars 1999

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Lors de sa réunion d'aujourd'hui, le Conseil des gouverneurs à passé en revue les dernières évolutions économiques, monétaires et financières. Tenant compte de toutes les informations disponibles, le Conseil des gouverneurs à confirmé son jugement antérieur sur les perspectives en matière de stabilité des prix. Dès lors, il à décidé que les opérations principales de refinancement dont le règlement interviendra les 10 et 17 mars 1999 seront assorties des mêmes conditions que les opérations précédentes, c'est-à-dire qu'elles seront effectuées sous la forme d'appels d'offres à taux fixe de 3,0 %. En outre, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal restera fixé à 4,5 % et celui de la facilité de dépôt à 2,0 %.

Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a décidé aujourd'hui d'appliquer, jusqu'à nouvel ordre, aux prochaines opérations de refinancement à plus long terme de l'Eurosystème la procédure d'adjudication à taux multiples et ce à partir de la prochaine opération de ce type (qui sera réglée le 25 mars 1999).

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél.: 01 42 92 39 00 - Télécopie : 01 42 60 36 82

Internet: http://www.banque-france.fr